



**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2024\_D\_002 du**

**Service : DGST Transformation du Territoire et des Services à la Population**  
**Objet : Mobilisation du captage de Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable**  
**– Commune de Salazie**

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

**Vu** la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

**Vu** la délibération 2020-C061 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

**Vu** la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

**Vu** la nécessité d'assurer l'alimentation en eau du village de Hell-Bourg,

**Considérant** le manque de ressource disponible du captage de Trois Cascades,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST d'assurer les opérations de distribution d'eau sur son territoire,

Faisant suite au rapport de l'hydrogéologue sur la "mobilisation exceptionnelle de la ressource en eau du captage de Bellevue"

**Le Président décide :**

- De retenir pour l'opération « Mobilisation du captage de Bellevue pour secourir l'alimentation en eau potable. Commune de Salazie » le plan de financement suivant :

Prenant en compte le devis estimatif des travaux :

Mobilisation du captage de Bellevue					
Objectif	Intervention	Référence	Montant en € HT	Taux	Subvention sollicitée
<b>Mobilisation du captage de Bellevue</b>					
Objectif 2.5 : Mobilisation de nouvelle ressource en eau	Réhabilitation du captage Bellevue et raccordement au réseau AEP	Devis n°RD 04122023	75 596,58 €	80%	60 477,26 €
	Fourniture et raccordement d'un groupe de pompage	Devis n°RD 05092023 - 1	9 550,00 €	80%	7 640,00 €
<b>TOTAL projet</b>			<b>85 146,58 €</b>		<b>68 117,26 €</b>

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes		
		Financements	Montants	Taux
Coût HT de l'opération	85 146,58 €	Office de l'Eau Réunion	38 315,96 €	45,00%
		Office Français de la Biodiversité	29 801,30 €	35,00%
		Autofinancement CIREST	17 029,32 €	20,00%
		Cumul	85 146,58 €	
TVA 8,5 %	7 237,46 €			
TTC	92 384,04 €			

- De solliciter les subventions auprès des organismes financeurs conformément au plan de financement ci-dessus présenté,
- De signer tout document y afférent,
- Conformément au CGCT, la présente décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil communautaire et lui sera communiquée pour information lors de sa prochaine réunion.

À SAINT BENOIT, le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

#signature1#

*La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.*

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.*